LE SITE CRYPTOEPIQUE.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site a été créé le 12/06/2023. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 23/04/2024.

Le site internet

Il a été créé le 12/06/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/cryptoepique.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 40 720 291 688
Le numéro 44 12 12 25 87 79

Il est également utilisé par le siteucryptocapital.com

Le numéro 44 20 80 89 61 06

Il est également utilisé par le site lempirecrypto.com

Le numéro 44 75 38 11 20 43

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Mégane SANCHEZ
- M. Philippe henry
- M. Xavier RITZENTHALER
- M. Valentin CLERMONT
- M. Thierry De RAVEL
- M. Luis GAVIN

Les règlements

Le site utilise :

Un compte anglais ayant l'IBAN GB50 CLJU 0099 7180 7699 53
Un compte anglais ayant l'IBAN GB53 CLJU 0099 7183 4606 79
Un compte anglais ayant l'IBAN GB54 CLJU 0099 7185 0202 27
Un compte lituanien ayant l'IBAN LT11 3500 0100 1541 9343 ouvert au nom de HENNADI BESPALOV
Un compte lituanien ayant l'IBAN LT30 3130 0101 6346 2217
Un compte lituanien ayant l'IBAN LT38 3130 0101 5541 7475
Un compte lituanien ayant l'IBAN LT60 3130 0101 3735 0732
Un compte lituanien ayant l'IBAN LT80 3130 0101 2316 5577
Un compte lituanien ayant l'IBAN LT88 3130 0101 9896 8508
Un compte maltais ayant l'IBAN MT15 PAPY 3683 6000 0026 7637 0071 876

La recovery room (arnaque sur l'arnaque)

Le site est utilisé pour tenter d'arnaquer à nouveau les victimes du site arthenys.com Il s'agit d'une arnaque sur des placements dans l'or :

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-arthenys-com/

Les informations juridiques

Le site cryptoepique.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 23/04/2024.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.